

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01 Réunion du 02 juillet 2026

Président : M. Patrick LEVY

Présents : MM. Raymond LASSERRE – Gaëtan RESTIFO – Salem SOUSSI

Compte rendu de la réunion Futsal de fin de saison 2025/2026

Le **lundi 29 juin 2026** s'est tenue la réunion Futsal de clôture de la saison **2025/2026**.

La Commission Futsal remercie chaleureusement l'ensemble des clubs présents, ainsi que **M. Loïc Chabane** et **M. Claude Castroflorio**, pour leur participation et les échanges constructifs ayant eu lieu au cours de cette réunion.

Clubs présents

- FC Fellow
- Nice Futsal Club
- ASM Futsal
- Vence Futsal
- ACA Cannes
- Mandelieu Futsal
- E.N.A

Clubs absents excusés

- Inter Cannes
- Hessaï 06
- Fréjus Futsal

Club absent non excusé

- Cannes Futsal

Bilan de la saison 2025/2026

Présentation du bilan de la saison avec les classements définitifs, intégrant l'application du **PAV**.

SENIORS FUTSAL D1													
Pos	Pos avec PAV	Equipe	Pts avec PAV	Pts	PAV	J.	G.	N.	P.	F.	Bp.	Bc.	Diff.
1	1	CANNES FUTSAL	56	55	1	22	18	1	3	0	132	63	69
2	2	FREJUS FUTSAL CLUB	53	52	1	22	17	1	4	0	97	56	41
3	3	NICE FUTSAL CLUB 3	42	41	1	21	13	2	6	0	132	69	63
4	4	ASM FUTSAL 2	37	36	1	22	11	3	8	0	88	67	21
5	5	MANDELIEU FUTSAL 2	33	33	0	22	10	3	9	0	101	119	-18
6	6	VENCE FUTSAL	33	32	1	22	10	2	10	0	133	108	25
7	7	ASM FUTSAL 3	30	29	1	22	9	2	11	0	101	93	8
8	8	INTER CANNES 2	29	28	1	22	9	2	10	1	75	76	-1
9	9	ASS CULT AV. CANNES 2	24	24	0	20	8	0	12	0	80	89	-9
10	10	F. C. FELLOW NICE	23	22	1	21	6	4	11	0	89	108	-19
11	11	ENA	18	17	1	22	5	2	15	0	66	150	-84
12	12	HESSAI 06	8	7	1	22	2	2	17	1	62	158	-96

U14 / U15 FUTSAL POULE A													
Pos	Pos avec PAV	Equipe	Pts avec PAV	Pts	PAV	J.	G.	N.	P.	F.	Bp.	Bc.	Diff.
1	1	MANDELIEU FUTSAL	11	10	1	6	3	1	2	0	15	13	2
2	2	NICE FUTSAL CLUB 2	10	9	1	6	3	1	1	1	14	14	0
3	3	ASS CULT AV. CANNES	8	7	1	6	2	1	3	0	12	13	-1
4	4	INTER CANNES	7	6	1	6	1	3	2	0	14	15	-1

U14 / U15 FUTSAL POULE B													
Pos	Pos avec PAV	Equipe	Pts avec PAV	Pts	PAV	J.	G.	N.	P.	F.	Bp.	Bc.	Diff.
1	1	F. C. FELLOW NICE	22	21	1	8	7	0	1	0	62	33	29
2	2	NICE FUTSAL CLUB	19	18	1	8	6	0	2	0	47	36	11
3	3	ASM FUTSAL	10	9	1	8	3	0	5	0	30	39	-9
4	4	VENCE FUTSAL	7	6	1	8	2	0	6	0	25	37	-12
5	5	ENA	3	2	1	8	2	0	2	4	13	32	-19

Projection sur la saison 2026/2027

La Commission Futsal présente les orientations envisagées pour la prochaine saison :

- Maintien du **Championnat Seniors D1**, limité à **12 équipes maximum**, avec la possibilité de créer un **Championnat Seniors D2** selon le nombre total d'équipes engagées.
- Maintien du **Championnat U14/U15**, limité à **12 équipes maximum**.
- Création d'un **Championnat U16/U17**, limité à **12 équipes maximum**.
- Modification de la formule de la **Coupe Côte d'Azur**, avec un retour à une compétition à **élimination directe**.

Dates d'engagement des compétitions Futsal

Championnat Seniors

- Date limite d'engagement : **4 septembre 2026** (à confirmer selon la date de la première journée de championnat).

*Afin de préparer le calendrier dans les meilleures conditions, les responsables de clubs sont invités à communiquer, **avant le 4 septembre 2026**, le **jour** et le **créneau horaire** retenus pour leurs rencontres à domicile.*

Championnats U14/U15 et U16/U17

- Date limite d'engagement : **25 octobre 2026** (à confirmer selon la date de la première journée de championnat).

*Afin de préparer le calendrier dans les meilleures conditions, les responsables de clubs sont invités à communiquer, **avant le 4 septembre 2026**, le **jour** et le **créneau horaire** retenus pour leurs rencontres à domicile.*

La Commission Futsal et le District de la Côte d'Azur remercient l'ensemble des clubs et des bénévoles pour leur investissement tout au long de la saison et vous souhaitent d'excellentes vacances d'été.

On vous donne rendez-vous pour la saison 2026/2027 !!!

**Le Président :
M. Patrick LEVY**

**Le Secrétaire de séance :
M. Salem SOUSSI**